



Envoyé en préfecture le 12/04/2024  
Reçu en préfecture le 12/04/2024  
Publié le 17/04/24  
ID : 048-200069151-20240404-DELIB\_2024\_50-DE

République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 04 avril 2024 à 18 heures

Date de Convocation 21 mars 2024

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 23 Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 04 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p><b>Présents</b> : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Roselyne PRADEILLES, Bernard RIEU, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés</b> : Michel CAPONI pouvoir à Damien ARMAND, Régine DOUSSIÈRE pouvoir à Henri COUDERC, Sébastien MOREAU pouvoir à Pierre HERRGOTT, Vincent PRATLONG pouvoir à Gilles VERGELY, Gisèle ROSSETTI pouvoir à Flore THEROND, Jean WILKIN pouvoir à François ROUVEYROL,</p> <p><b>Excusés</b> : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Jean WILKIN</p> <p><b>Absents</b> :</p> <p><b>Présents non votants</b> :</p>
---	---

Secrétaire de séance : Monsieur Damien ARMAND

DELIB-2024-049 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DE LA DSP EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil communautaire,

**CONSIDÉRANT** le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 8 février 2024,

**CONSIDÉRANT** l'examen du projet de Budget primitif 2024 opéré par le Bureau communautaire et la Conférence des maires, qui s'est réunie le 28 mars dernier,

**CONSIDÉRANT** la présentation faite par Monsieur le Président,

**CONSIDÉRANT** que le Budget primitif 2024 respecte les engagements budgétaires pris lors du débat d'orientation budgétaire et des arbitrages opérés en Conférence des maires,

**CONSTATANT** que le Budget primitif 2024 de la DSP Eau et Assainissement s'équilibre à **701 255,93 euros**, qui se décomposent comme suit :

**La section d'exploitation s'équilibre à : 283 647,00 euros.**

L'équilibre par chapitre est le suivant :

Chapitre	BP 2024
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	17 126,00
012 – CHARGES DE PERSONNEL	15 000,00
022 – DEPENSES IMPREVUES	3 500,00
042 - SECTION À SECTION	219 521,00
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00
66 – CHARGES FINANCIERES	27 000,00
<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>283 647,00</b>
Chapitre	BP 2024
002 – RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	30 267,09
042 - SECTION À SECTION	97 005,97
70 – VENTES PRODUITS FABRIQUES SERVICES	3 000,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	95 517,94
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	57 856,00
<b>Total recettes d' exploitation</b>	<b>283 647,00</b>

**La section d'investissement s'équilibre à : 417 608,93 euros.**

L'équilibre par chapitre est le suivant :

Chapitre	RAR 2023	Proposition nouvelle	BP 2024
16 - Emprunts et dettes assimilés		35 000,00	35 000,00
DSP2008 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT RUE DU THEROND			
DSP2010 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT PLACE PAUL COMPTE	15 000,00	0,00	15 000,00
DSP2012 - TRAVAUX AEP	40 000,00	0,00	40 000,00
DSP2013 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT	30 000,00	185 602,96	215 602,96
DSP2016 – TRAVAUX AVENUE JEAN MONESTIER	15 000,00	0,00	15 000,00
040 - SECTION À SECTION		97 005,97	97 005,97
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>100 000,00</b>	<b>317 608,93</b>	<b>417 608,93</b>

Chapitre	RAR 2023	BP 2024	
		nouvelle	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		109 231,40	109 231,40
DSP2008 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT RUE DU THEROND	52 785,53	36 071,00	88 856,53
040 - SECTION À SECTION		219 521,00	219 521,00
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>52 785,53</b>	<b>364 823,40</b>	<b>417 608,93</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE**, le Budget Primitif 2024 du budget annexe de la DSP Eau et Assainissement tel que proposé, au niveau du chapitre budgétaire, ainsi que ses annexes,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**Le Président,**  
 Henri COUDERC



**Le secrétaire de séance,**  
 Damien ARMAND

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).